AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

Avis public est par la présente donné :

- Qu'une demande d'autorisation de démolition a été déposée en conformité avec le Règlement numéro 795 contrôlant les démolitions d'immeubles sur le territoire de la Ville de Maniwaki et ce, pour l'immeuble suivant :

  Un bâtiment en annexe situé au 269 rue Principale Nord, numéro de lot 2 984 248

- Que toute personne qui veut s'opposer à la délivrance de ce permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître, par écrit, son opposition motivée à la soussignée par courrier électronique à kag@ville.maniwaki.qc.ca ou par courrier à l'adresse suivante :

  Ville de Maniwaki
  Service du greffe
  186, rue Principale Sud
  Maniwaki (Québec) J9E 1Z9

Donné à Maniwaki, le 14 mai 2026.

Kelly-Ann Gagnon, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, greffière de la Ville de Maniwaki certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, au Centre Sportif Gino-Odjick, sur le site internet et sur la page Facebook de la Ville de Maniwaki.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14e jour du mois de mai 2026

Kelly-Ann Gagnon, greffière